



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**4<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2020-2-4-2

### Service instructeur

DSOL - Service de la Tarification des  
Etablissements

### Service consulté

## **PARTICIPATION FINANCIERE 2020 ATTRIBUEE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGEES DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de valider la participation financière annuelle versée par le Département du Haut-Rhin aux associations gestionnaires d'un service d'accueil de jour autonome pour personnes âgées dépendantes, arrêtée pour l'année 2020 dans la continuité de 2019, à 300 300 € dont 19 800 € pour l'ADAJ, 196 350 € pour l'APAMAD, 44 550 € pour l'AGAZ et 39 600 € pour l'ASAME.

La participation financière facultative du Département attribuée aux accueils de jour autonomes a pour vocation de soutenir ces structures ne bénéficiant pas, contrairement aux structures annexées, des mutualisations liées à l'adossement à un EHPAD.

Dans la continuité de l'année 2019, cette aide financière facultative est reconduite en 2020 à hauteur de 1 650 € par place et par an.

En conséquence, le montant global de cette subvention départementale s'élève à 300 300 € pour les quatre associations concernées par ce dispositif :

- ADAJ, Association pour le développement de l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » à KEMBS avec 12 places, soit une participation de 19 800 €,
- APAMAD, Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile « Escapades » avec 119 places réparties sur 8 sites géographiques (MULHOUSE, COLMAR, SAINT-LOUIS, THANN, ROUFFACH, LIEPVRE, WITTENHEIM et RIEDISHEIM), soit une participation de 196 350 €,
- AGAZ, Association Georges Allimann Zwiller « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE avec 27 places, soit une participation de 44 550 €,

- ASAME, Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs avec 24 places réparties sur 2 sites géographiques (MULHOUSE et ZILLISHEIM), soit une participation de 39 600 €.

Les gestionnaires sont pour chacun signataires d'une convention définissant les modalités de financement des accueils de jour « autonomes » établie sur la base de la trame type précitée, qui a été approuvée lors de la Commission Permanente du 6 juillet 2018. Ces conventions arriveront à échéance au maximum le 31 décembre 2022, à l'issue de leur troisième renouvellement le cas échéant.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ d'accorder, en application des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin précitées, une participation de fonctionnement aux services d'accueil de jour autonomes suivants :
  - 19 800 € à l'Association pour le Développement de l'Accueil de Jour (ADAJ) « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
  - 196 350 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
  - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiler (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE,
  - 39 600 € à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME),
- ✓ de préciser que l'octroi et le versement de ces participations sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions relatives aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin précitées.

Le montant global de 300 300 € sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2020 : I712, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6568.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT